

Il y a encore des problèmes à régler en Azerbaïdjan, où les droits de la personne sont encore bafoués.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je suis désolé d'interrompre le député, mais il est en train de faire une déclaration. Je ne comprends pas où il veut en venir. A-t-il une question à poser au gouvernement?

M. Attewell: Oui, monsieur le Président, mais je voulais d'abord montrer brièvement l'importance du voyage et de ce mouvement d'indépendance. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire, en ce qui concerne les violations des droits de la personne en Azerbaïdjan, si le gouvernement réagit promptement?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je désire d'abord féliciter le député de Markham pour l'occasion que le gouvernement lui a donnée de représenter le Canada durant le scrutin qui aura lieu en Arménie, cette semaine, le 18 septembre. C'est un grand plaisir pour nous tous qui jouissons de la démocratie depuis des siècles de voir la lumière de la liberté briller pour ces gens qui ont subi le fléau du totalitarisme et du communisme pendant si longtemps.

• (1820)

Nous nous réjouissons aussi de ce qui se passe dans les États baltes et de l'indépendance dont les habitants de ces pays jouissent maintenant, après avoir été privés pendant 50 ans de la démocratie à laquelle ils avaient droit.

Monsieur le Président, je suis heureux de dire que le gouvernement a choisi d'envoyer le député de Markham en Arménie pour s'assurer qu'on n'y déplore, si possible, aucune violation des droits de la personne et que le scrutin est honnête. Le ministre vient de rencontrer des membres de la communauté arménienne à Toronto, il y a 10 jours, pour leur assurer que le Canada est de leur côté. Partout où des gens font l'expérience de la démocratie et de la liberté de parole, de pensée et d'action, nous voulons être avec eux.

Je souhaite donc bon voyage au député et j'espère qu'il constatera que la démocratie ne sera pas entravée durant le scrutin qui se tiendra dans quelques jours.

L'ajournement

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des minutes mises à ma disposition pour reparler à la Chambre d'une question que j'ai déjà posée au gouvernement, plus précisément au ministre des Transports, le 14 mai 1991.

Si l'on se reporte à cette période, monsieur le Président, on se souviendra qu'il y avait alors devant le Parlement, non pas des fonctionnaires, comme aujourd'hui, mais bien des camionneurs venus de partout au Canada et plus particulièrement de l'Ontario.

Des camionneurs sont venus à Ottawa, monsieur le Président, parce qu'ils sont littéralement balayés de la route par la concurrence américaine. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne disent pas qu'il est impossible pour l'industrie et les camionneurs canadiens d'avoir la technologie, la volonté, la détermination et l'éthique de travail nécessaires pour concurrencer leurs homologues américains. Nous disons toutefois que parce que l'industrie canadienne du camionnage n'est pas d'une taille comparable à celle de l'industrie américaine et parce que les coûts du carburant, l'amortissement et la structure fiscale diffèrent, les règles du jeu ne sont tout simplement pas les mêmes.

Se contenter de dire à l'industrie et aux camionneurs canadiens, comme le fait le gouvernement actuel, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et qu'ils devraient aller soutenir la concurrence au nom de la libre entreprise relève de l'irresponsabilité.

Promettre quelque chose et ne faire absolument rien relève aussi de l'irresponsabilité. L'été dernier à Windsor, lorsque des barrages ont été dressés, le prédécesseur de l'actuel ministre des Transports a dit qu'il saisirait le Cabinet du problème et qu'il allait apporter les modifications financières nécessaires pour rendre l'industrie du camionnage concurrentielle. Il a ensuite dit qu'il allait examiner tous les facteurs et créer sept groupes de travail chargés d'étudier l'industrie sous toutes ses coutures et d'en faire ensuite rapport, tout cela afin d'adopter certaines mesures et modifications et d'amorcer certaines réformes indispensables.

Qu'est-ce qui a changé, monsieur le Président? Qu'en est-il de ces modifications? Le 22 avril 1991, j'ai écrit au ministre pour lui dire que d'autres barrages seraient dressés parce qu'une autre année s'était écoulée sans que rien n'ait changé. Le 24 avril, nous nous sommes à